

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 86 (1957)

Heft: 4-5

Rubrik: De nos Sociétés...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De nos Sociétés...

Les instituteurs et les institutrices fribourgeois — sachant que l'union fait la force — n'ont pas manqué de se grouper en sociétés. Ils y ont si bien réussi que certains, semblent ne plus savoir très exactement ce qu'ils peuvent attendre de chacune des associations qui se partagent l'honneur de servir le Corps enseignant. Bien plus, citant ces sociétés, on oublie l'une des plus anciennes, la Société des institutrices qui date de 1890 et qui croyait — ô illusion ! — avoir, elle aussi, travaillé quelque peu pour l'Ecole fribourgeoise.

La Société d'éducation a les honneurs de l'actualité. On lui reproche certaines de ses activités et, d'autre part, on l'accuse de ne rien faire. Qu'on permette à un membre de cette Société, membre aussi du Comité central de l'Association du Corps enseignant primaire et secondaire, de mettre les choses au point en toute objectivité, simplement par souci de la vérité.

Ainsi qu'on le constate dans un article du *Faisceau*, la Société d'éducation a publié les œuvres du Père Girard. Or, le Père Girard est l'un des hommes qui ont le plus fait honneur à notre pays. Depuis nombre d'années, les bibliothèques demandaient à ses concitoyens de faire éditer ses travaux encore en manuscrits. Quant aux frais, les dites éditions n'ont pas coûté un sou au Corps enseignant ou à la Société d'éducation, puisque les fonds ont été trouvés chez des amis du Père Girard — il en reste — et chez des Fribourgeois soucieux du renom de leur cité.

On reproche à la Société d'éducation de n'avoir pas fait connaître aux instituteurs la pédagogie d'autres cantons. Mais a-t-on vraiment à ce point oublié les articles de M^{lle} Dupraz, par exemple, sur la maturité scolaire, articles qui contenaient des renseignements sur les façons de faire de tous nos voisins, les articles sur les centres d'intérêts, le livre du maître de Vevey, M. Viret, pour citer une expérience on ne peut plus concrète. Ne croit-on pas qu'il est fort utile d'analyser les méthodes modernes en les étudiant dans le cadre qui leur a donné naissance, que ce soit la Belgique ou l'Amérique ? A-t-on oublié les

L'article ci-dessus devait paraître dans le Faisceau. La rédaction de ce journal l'a envoyé au Bulletin pédagogique sans penser à demander l'avis de son auteur. Comme ce dernier tient à ce que certaines choses soient dites sans délai, il a été reconnaissant au Bulletin de donner à ses quelques lignes l'hospitalité de ses colonnes.

excellents manuels qu'avec la collaboration des maîtres, la Société d'éducation a publiés, manuels que nous envient bien des pays et qui se vendent ailleurs que chez nous. Croit-on que beaucoup d'entre nous auraient eu le temps, la patience, la vaste culture nécessaire, le dévouement, pour recueillir les chapitres si élégants, si français, si pleins de vie du manuel du cours moyen ? Certains auraient voulu voir dans ce manuel encore autre chose, mais depuis quand un manuel peut-il satisfaire les désirs de tous ? Oubliés aussi a été le manuel du cours supérieur, les livrets pour les cours complémentaires, oubliée la parution toute proche du manuel de géographie du cours moyen pour lequel M. le chanoine Pfulg a parcouru le canton cherchant les panoramas les plus beaux, les plus utiles aussi pour les leçons, mettant à notre service, une fois encore, cette connaissance du pays, cet amour du beau qui lui sont particuliers. Et le manuel de culture nationale qui va, lui aussi, paraître prochainement ? Oubliés sans doute les pèlerinages organisés en collaboration avec la Société des institutrices — et qu'on le sache une fois pour toutes —, ces voyages sont réalisés avec le seul argent des participants, sans subsides d'aucune sorte (les dirigeants paient leur voyage jusqu'au dernier centime) ; qu'on interroge à ce sujet notre dévoué caissier, encore quelqu'un qui travaille sans autre récompense que la joie de rendre service ! Oubliées aussi les décisions prises à la suite de réunions de la Société d'éducation, ne serait-ce que la décision de transformer les exigences de l'enseignement ménager pour les jeunes filles, décision dûment exécutée.

La Société d'éducation a borné là ses activités. Il est permis à chacun de ses membres de lui suggérer de nouvelles formes d'action. Elle remplit un rôle très particulier parmi les Associations qui travaillent pour le Corps enseignant. Fondée par le chanoine Schorderet au siècle passé, elle unit tous ceux qui s'occupent d'éducation, ecclésiastiques et laïques, maîtres primaires, maîtres secondaires, professeurs d'université, curés de paroisses, membres de nos commissions d'écoles. Ainsi, elle peut permettre le dialogue entre éducateurs de tous les degrés, elle peut provoquer des décisions qui ont des chances d'être exécutées, puisqu'elles sont nées de discussions entre tous les intéressés. Rien ne serait plus facile, en lui adjoignant des représentants des deux autres sociétés existantes pour l'enseignement primaire — je dis bien deux — de lui confier la tâche de créer cette assemblée consultative du Corps enseignant dont parlait un article récent du *Faisceau*. La Société d'éducation resterait, en faisant cela, dans la ligne qu'ont voulue pour elle ses fondateurs ; elle rendrait un nouveau service au Corps enseignant qui s'ajouterait à tous ceux que nous ont rendus ses dirigeants aussi dévoués que désintéressés et à qui, en toute loyauté et simplicité, nous devons dire merci.

J. PILLOUD.